

**Conseil communal
Echandens**

Procès-verbal de la séance du 10 juin 2013

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la séance du 29 avril 2013 ;
2. Communication du Bureau : démission de M. Philippe Sordet ;
3. Modification du plan général d'affectation au lieu-dit « Les Abbesses » et son Règlement (Préavis No 02/2013) ;
4. Création de nouveaux collecteurs EC/EU entre le chemin des Jordils et la route d'Yverdon ; participation au déplacement de la Route des Toches et constitution d'une servitude de passage publique, à pied et pour tout véhicule (Préavis No 04/2013) ;
5. Interpellation Vuillerat-suite ;
6. Communications municipales ;
7. Communications du Bureau ;
8. Divers et propositions individuelles.

M. Jacques Perrinjaquet, président, ouvre la séance à 20h précises en saluant les membres de la Municipalité, les conseillères et conseillers, la presse et le public. Il constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée conformément à l'art. 48 du règlement du Conseil communal.

Se sont excusés pour cette occasion : Mmes Marinette Gorgerat, Monique Martin et MM. Jürgpeter Buser, Lorenzo Carrea, Francisco Fiol, Jean-Bernard Racine, Bertrand Seydoux, François Vogel.

Mme Catherine Paganuzzi et M. Thierry Lambelet sont arrivés en retard avant le point 3 de l'ordre du jour.

L'appel fait ressortir la présence de 52 membres du Conseil.

Le quorum étant atteint, conformément à l'article 52 du règlement du Conseil communal, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

MM. Philippe Diserens et Jean-Nicolas Muff fonctionnent comme scrutateurs.

M. Jacques Perrinjaquet, président, donne les modifications de la numérotation de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal du 29 avril 2013

A la page 83, 3^{ème} alinéa, il est demandé de reproduire *in extenso* les propos de Mme Caroline Gandillon :

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les conseillers,

Il est normal que ce projet attise quelques craintes. Pour tous les grands investissements, il y a toujours eu des inquiétudes mais les années passées nous ont confortés dans la justesse des décisions prises.

Il est également important de garder en tête que ce projet doit être vu comme un investissement pour le très long terme, qui va permettre de redynamiser le centre du village. La salle actuelle a été construite en 1850, ce qui montre bien la durée de vie d'un tel projet. Nous pensons qu'il est vital pour notre commune de pouvoir proposer une salle digne de notre village, non seulement à nos nombreuses sociétés locales, mais également aux personnes qui désirent organiser des anniversaires, des apéritifs ou des banquets de mariage et qui le font actuellement ailleurs dû à la vétusté des locaux. En conclusion, jeunes, moins jeunes, moins vieux et éventuellement vieux, tous ont besoin d'un endroit adéquat pour mener à bien chaque boum ou thés dansant. C'est pourquoi, et au nom des jeunes du Conseil : Céline Pache, Loïc Maillefer, Patrick Zürn et Caroline Gandillon.... Ne privons pas la nouvelle génération ... et l'ancienne de se créer des moments inoubliables comme nous en avons vécu. Nous vous remercions de votre attention et vous recommandons d'accepter le préavis tel que présenté.

Au 4^{ème} alinéa de la p. 83, il faut lire : M. Philippe Martin rappelle qu'il s'agit de votre sur un crédit de construction pour une nouvelle salle villageoise *et le réaménagement de la Place du Saugey*.

A la page 92, 1^{ère} alinéa, il est demandé de préciser que : M. Philippe Martin demande pour quelle raison le passage menant du Chemin des Utins à l'esplanade derrière l'église est cancelé par une chaîne et un cadenas. M. Eric Maillefer, municipal, répond que c'est à cause d'une bande de jeunes l'empruntant en vélomoteur. M. Philippe Martin souhaite que ce passage soit régulièrement ouvert non seulement pour les services funèbres, mais également pour les cultes et les concerts organisés dans notre église, afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.

A la page 84, 5^{ème} alinéa, il faut comprendre : Mme Irène Caron, syndique, répond que la Municipalité ne voit pas ce qui pourrait être proposé qui puisse satisfaire tout le monde et demande combien de projets devraient encore être soumis au Conseil pour qu'enfin l'un d'eux aboutisse.

Le souhait que le plan relatif à la troisième conclusion amendée du préavis soit transmis aux membres du Conseil est émis. M. Jacques Perrinjaquet, président, indique que cela sera fait.

Aucune autre remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Communication du Bureau : démission de M. Philippe Sordet

M. Jacques Perrinjaquet, président, lit la lettre de démission de M. Philippe Sordet, ancien municipal.

Monsieur le Président du Conseil,

Lorsque je fus élu en mars 2011, mes mots d'ordre furent toujours et sont toujours franchise et communication. Mais il est bien connu que la franchise ne paie pas.

Ayant toujours été opposé au projet de cette salle villageoise au vu de son architecture, je ne veux pas faire partie de la Municipalité qui pourra se targuer d'avoir construit le bâtiment le plus horrible de notre commune et, ainsi, défigurer le centre du village.

Je serai obligé de supporter cette « baraque de chantier » en tant que citoyen mais en aucun cas, je ne veux participer à son édification.

Après réflexion, je vous prie de bien vouloir accepter ma démission de mon poste de municipal et ceci avec effet immédiat.

En vous remerciant de votre compréhension, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.

M. Jacques Perrinjaquet, président, indique que la Préfecture a décidé que l'élection complémentaire aura lieu le 22 septembre avec un second tour éventuel le 13 octobre. Le délai pour le dépôt des listes est fixé au lundi 12 août pour le premier tour et au mardi 24 septembre pour le second.

3. Modification du plan général d'affectation au lieu-dit « Les Abbesses » et son Règlement (Préavis No 02/2013)

M. Jean-Marc Landolt, municipal, n'a rien à ajouter à son préavis.

Mme Karin Künstner, présidente de la Commission d'objet, n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Jacques Perrinjaquet, président, ouvre la discussion.

M. Philippe Martin explique que, étant partie prenante, il s'abstiendra de voter même s'il est au demeurant d'accord avec les conclusions.

La parole n'étant pas demandée, M. Jacques Perrinjaquet, président, clôt la discussion et l'on passe au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- Vu le préavis municipal No 02/2013,
- Vu le rapport de la Commission chargée d'étudier l'objet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE À LA MAJORITÉ (50 OUI – 1 ABSTENTION)

- D'adopter la modification du plan général d'affectation au lieu-dit « Les Abbesses » et son Règlement,
- D'autoriser d'ores et déjà la Municipalité à résister à toutes prétentions et à plaider devant toutes instances au cas où elle serait actionnée par suite de l'adoption de la modification du plan général d'affectation au lieu-dit « Les Abbesses » et son Règlement.

4. Création de nouveaux collecteurs EC/EU entre le chemin des Jordils et la route d'Yverdon ; participation au déplacement de la Route des Toches et constitution d'une servitude de passage publique, à pied et pour tout véhicule (Préavis No 04/2013)

M. Eric Maillefer, municipal, s'excuse des erreurs figurant dans les additions. Au point 4, rubrique « Enrobé et bordures, parcelle 209 », il s'agit du montant de Fr. 15860.--. De plus, en page 2, le montant de Fr. 350'405.-- est arrondi à 350'000.--.

Il souligne également la nécessité des collecteurs ainsi que sa satisfaction de pouvoir mettre un terme au dossier de la route des Toches avec la participation aux conventions de toutes les parties.

M. Antoine Gerber, président de la Commission des routes, remercie la Municipalité d'avoir fait parvenir le plan demandé.

M. Jean-Marc Bridy, membre de la Commission des routes, demande si le trajet du collecteur est modifié. M. Eric Maillefer, municipal, répond qu'une petite modification est possible sur la partie sud en raison de la mauvaise qualité du terrain. M. Jean-Marc Bridy dit que le propriétaire de la parcelle 210 lui a présenté un projet fort différent de celui soumis ce soir. M. Eric Maillefer indique qu'il n'y a pas de modification par rapport au projet présenté.

M. Daniel Dietrich, président de la Commission des finances, n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Jacques Perrinjaquet, président, ouvre la discussion.

M. Philippe Martin soutient l'amendement proposé par la Commission des finances, car il s'agit de prendre la somme dans le budget d'exploitation et non dans le fonds affecté pour les égouts. Il invite donc le Conseil à faire de même.

La parole n'étant pas demandée, M. Jacques Perrinjaquet, président, clôt la discussion et l'on passe au vote à main levée sur l'amendement de la Commission des finances, qui laisse entière la liberté de voter sur le fond.

**LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS
DECIDE À L'UNANIMITÉ**

D'accepter l'amendement de la Commission des finances :

- D'amortir cette somme par le prélèvement de Fr. 200'000.-- sur le compte 9280.110 Fonds de réserve pour les égouts et de Fr. 150'000.-- sur le compte 9282.032 Fonds pour réfection des routes.

M. Jacques Perrinjaquet, président, donne lecture des conclusions du préavis ainsi amendé et l'on passe au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- Vu le préavis municipal No 04/2013
- Vu le rapport de la Commission des routes
- Vu le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE À L'UNANIMITÉ

- D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 350'000.-- pour la création de nouveaux collecteurs EC/EU entre le chemin des Jordils et la route d'Yverdon ; participation au déplacement de la route des Toches et constitution d'une servitude de passage publique, à pied et pour tout véhicule,
- De prélever le montant sur nos liquidités,
- D'amortir cette somme par le prélèvement de Fr. 200'000.-- sur le compte 9280.110 Fonds de réserve pour les égouts et de Fr. 150'000.-- sur le compte 9282.032 Fonds pour réfection des routes.

5. Interpellation Vuillerat-suite

M. Jacques Perrinjaquet, président, rappelle que lors de la séance du 29 avril, M. Claude-Alain Vuillerat, appuyé de six membres du Conseil, a déposé une interpellation intitulée : « Contournement autoroutier Nord et piqûre ». M. Jean-Marc Landolt, municipal, avait donné un début de réponse qui a été approfondie dans le document envoyé aux membres du Conseil. M. Jean-Marc Landolt, municipal, n'a rien à ajouter à sa réponse.

M. Jacques Perrinjaquet, président, ouvre la discussion.

M. Claude-Alain Vuillerat, auteur de l'interpellation, remercie la Municipalité de sa réponse. Il fait référence à la synthèse du PALM figurant dans un article du 24 Heures dans laquelle les problèmes relatifs au contournement n'étaient pas indiqués, ce qui témoigne du caractère parcellaire des informations rendant les décisions peu aisées. Il estime que la Commune devrait avoir sa propre vision des choses même si elle s'allie avec d'autres Communes. C'est la raison pour laquelle, il va proposer une résolution au terme de la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. Jacques Perrinjaquet, président, rappelle que la résolution sera mise au vote et qu'elle ne doit pas contenir d'injonction.

M. Claude-Alain Vuillerat souligne qu'il est question d'agir dans l'intérêt de chacun. Il propose la résolution suivante :

- La Municipalité avec l'appui du Conseil communal s'engage à être un acteur incontournable des projets routiers encerclant notre Commune.

M. Edy Bridy demande quelle est la position de la Municipalité sur cette résolution. M. Jean-Marc Landolt, municipal, répond qu'il ne voit pas d'injonction pour la Municipalité parce que c'est un fait qu'elle défend les intérêts de la Commune.

M. Eric Maillefer, municipal, ajoute que cette situation était déjà effective dans le cas de la réfection de la « Route des Patates ».

M. Jérôme De Benedictis propose d'ajouter au libellé de la résolution :... encerclant *et traversant* notre Commune.

Mme Isabelle Katz demande quelles sont les obligations du Conseil en cas d'acceptation de cette résolution. M. Jacques Perrinjaquet, président, fait référence à l'article 59 du Règlement du Conseil : après l'adoption de la résolution – si c'est le cas – la séance se poursuit selon l'ordre du jour. Ainsi le Conseil pourra-t-il s'y référer étant donné qu'elle figurera dans le procès-verbal.

M. Edy Bridy juge le terme « incontournable » un peu fort, car il doute que la Municipalité puisse faire partie de tous les groupes de travail pour donner son avis. M. Jean-Marc Landolt, municipal, dit que ce terme ne pose pas de problème à la Municipalité, étant donné qu'elle est toujours consultée. M. Edy Bridy retire par conséquent sa remarque.

La parole n'étant pas demandée, M. Jacques Perrinjaquet, président, clôt la discussion et propose de traiter comme un amendement la proposition de M. Jérôme De Benedictis en passant au vote à main levée.

**LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS
DECIDE À LA MAJORITÉ
(46 OUI – 5 ABSTENSIONS)**

D'accepter la proposition de M. Jérôme De Benedictis :

- La Municipalité avec l'appui du Conseil communal s'engage à être un acteur incontournable des projets routiers encerclant *et traversant* notre Commune.

**LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS
DECIDE À L'UNANIMITÉ**

D'accepter la résolution ainsi amendée :

- La Municipalité avec l'appui du Conseil communal s'engage à être un acteur incontournable des projets routiers encerclant et traversant notre Commune.

6. Communications municipales

Mme Irène Caron

Répartition des dicastères

Suite à la démission de M. Philippe Sordet, les dicastères ont été répartis comme suit :

Responsable	Dicastères	Suppléant
Irène Caron Syndique	Administration générale - Police - Bâtiments Affaires culturelles - Affaires religieuses	Vice-président
Jean-Marc Landolt	Urbanisme, police des constructions, salubrité Transports publics - Service du feu (SDIS)	Michel Perreaud
Vacant	Domaines (parcs, cimetière) - Vignes - Forêts - Voirie	Eric Maillefer
Eric Maillefer	Routes, signalisation, éclairage public - Déchets Evacuation et épuration des eaux - Services industriels	Jean-Marc Landolt
Michel Perreaud	Finances - Ecoles - Protection civile - Affaires militaires Affaires sociales, humanitaire - Sports (sociétés locales)	Irène Caron

Vice-président : M. Eric Maillefer

Référendum populaire

En date du 27 mai 2013, la Municipalité d'Echandens a constaté que le référendum contre le crédit de construction pour une nouvelle salle villageoise et pour le réaménagement de la Place du Saugey, déposé le 06 mai 2013, a abouti en obtenant 489 signatures valables.

La date de la votation a été fixée au 22.09.2013.

Swiss Olympic Gigathlon

Le 13.07.2013 la course cycliste du Swiss Olympic Gigathlon empruntera, entre autres, les routes communales d'Echandens. Des perturbations sont à prévoir.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

7. Communications du Bureau

M. Jacques Perrinjaquet, président, donne lecture des résultats des votations du 9 juin 2013.

M. Jacques Perrinjaquet, président, annonce la démission de Mme Camille Bohner de son poste de secrétaire du Conseil communal. L'élection d'un ou d'une secrétaire aura lieu lors de la séance du 24 juin.

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les Communes le 1^{er} juillet 2013 implique des modifications du Règlement du Conseil. Le Bureau élargi s'est constitué en groupe de travail pour élaborer un projet de règlement qui sera soumis au Canton pour approbation, puis au

Conseil via un préavis. La présidence et le secrétariat seront assurés par MM. Youri Borboën et Jean-Nicolas Muff respectivement. Le Conseil sera informé de l'avancement du travail.

La lettre de M. Jacques Menétrey, que certains conseillers ont reçue, ne sera pas lue en Conseil, car l'obligation de le faire ne figure pas dans notre Règlement du Conseil. M. Jacques Perrinjaquet, président, lit la lettre de Mme Andréa Arn, préfète, l'appuyant dans cette décision :

Déchèterie d'Echandens – courrier de M. Jacques Menétrey

Monsieur le Président,

Pour faire suite à notre entretien de ce jour et après avoir pris connaissance des différents courriers échangés dans l'affaire citée en titre, je vous informe avoir été stupéfaite par les propos désagréables utilisés par M. Jacques Menétrey. Dès lors, je vous recommande de ne pas lire ces missives devant vos conseillers lors de la séance du Conseil communal du 10 juin 2013.

En restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

M. Jacques Perrinjaquet, président, félicite les tireurs du groupe du Conseil pour leurs résultats au Tir de l'Amitié.

La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le 24 juin. Les votations fédérales et communales se tiendront le 22 septembre.

8. Divers et propositions individuelles

M. Jacques Perrinjaquet, président, demande de pouvoir déroger à l'article 53 du Règlement pour la séance du 24 juin. Il sera en effet impossible de rédiger le procès-verbal dans les délais impartis.

M. Philippe Gandillon explique qu'un comité de soutien à la salle villageoise s'est formé et qu'une séance aura lieu le 17 juin. Il invite les personnes intéressées à y participer.

M. Pierre Etter dit que des membres du Conseil proposent d'envoyer un tous-ménages à la population d'Echandens afin de défendre la décision du Conseil. La forme et le contenu ont été validés par le Bureau du Conseil et la Municipalité. Il invite les membres du Conseil à apposer leur signature à ce document dès la fin de la séance.

Mme Adelheid Addor remercie le Comité de soutien. Par ailleurs, elle demande, se rapportant au courrier de M. Jacques Menétrey, s'il est permis d'utiliser librement l'écusson de la Commune. Mme Irène Caron, syndique, indique que, apparemment, il est possible de le faire.

M. Jacques Perrinjaquet, président, souligne que la récolte de signatures pour le tous-ménages ne devra avoir lieu qu'après la séance. De même le document n'a pas été distribué dans la salle du Conseil.

M. Luc Vittoz s'étonne de ne pas avoir eu d'informations officielles quant au passage du Tour de Romandie sur la Commune, car il a regretté le manque de public à cette occasion. Il jugerait intéressant que ce soit le cas. Mme Irène Caron, syndique, lui répond que la

Municipalité n'a pas donné d'information publique et qu'elle n'a pas pour habitude d'envoyer un courrier dans ce cas.

M. Jérôme De Benedictis désire interpeller la Municipalité sur la sécurité dans la Commune. Il demande quelles mesures concrètes pourraient être prises pour améliorer cette situation, si une collaboration intercommunale serait possible, quel est le rôle de l'agent de sécurité, quel est le bilan de Police-population et quelles pourraient être les collaborations avec les sociétés. M. Jacques Perrinjaquet, président, rappelle que l'interpellation doit prendre une forme écrite. M. Jérôme De Benedictis répond qu'il l'entendait comme une simple question. Mme Irène Caron, syndique, dit que les mesures concrètes sont difficiles à mettre en place sauf les rondes nocturnes. Echandens ne fait plus partie d'une police intercommunale tandis que la police cantonale est occupée par des affaires plus importantes. M. Steinmann fait des rapports et des rondes. Environ une centaine de membres font partie de Police-population, convoqués à une séance chaque année. Elle estime que la population a un rôle d'auto-surveillance et l'enjoint à être vigilante.

M. Eric Maillefer, municipal, ajoute que tous les actes de déprédation dont est victime la Commune font l'objet d'une plainte. Il invite donc les citoyens à faire de même.

M. Philippe Martin remercie la Municipalité d'avoir répondu à sa demande relative à l'ouverture du passage entre l'église et le Chemin de Utins.

M. Philippe Diserens, en référence au préavis N°02/2010 et la communication municipale du 29 avril 2013, s'étonne du montant effectivement dépensé qui dépasse celui prévu dans le préavis. Ce dépassement aurait dû être soumis au Conseil ainsi que le prévoit le Règlement. Il demande donc à quel moment cette approbation sera soumise au Conseil. Mme Irène Caron, syndique, dit que cette question a été soulevée en Commission de gestion. Le moment où sont arrivées les factures ne permettait pas de pouvoir faire cette demande. Pour elle, la communication municipale présentée est considérée comme acceptée s'il n'y a pas de remarque : c'est la raison pour laquelle la Municipalité ne va pas faire une demande supplémentaire.

M. Philippe Diserens n'est pas satisfait de la réponse.

M. Daniel Dietrich, président de la Commission des finances, indique que le rapport de la Commission de gestion mentionne ce manquement.

M. Philippe Martin voudrait que le Règlement actuel soit appliqué.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 heures 15.

Le Président

La secrétaire

Jacques Perrinjaquet

Camille Bohner